



**DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIÈRE
AU PREMIER PERMIS DE CONDUIRE
JUSQU'A 21 ANS**

Nom et Prénom du **candidat**

Date et Lieu de naissance

Adresse

Téléphone /

Situation du Candidat :

Cochez ci-dessous la ou les case(s) correspondante(s) à votre situation

LYCÉEN classe suivie :

ÉTUDIANT diplôme préparé :

APPRENTI diplôme préparé :

DEMANDEUR D'EMPLOI

AUTRE

Je soussigné, nom et prénom du **demandeur**

certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Dossier déposé en mairie le

Signature du candidat

Signature de son
représentant légal

Accord du Maire



AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE : MODALITÉS

Modalités d'attribution

Cette aide est réservée aux jeunes âgés de 21 ans au plus, domiciliés sur la commune de Cescau depuis au moins 2 ans.

Les conditions d'âge sont appréciées à la date de dépôt de la demande d'aide.

L'aide de la commune est fixée à 200 €, versée dès l'obtention du code de la route.

La demande peut être déposée avant l'obtention du permis de conduire de type B ou A2..

Une action participative ou associative succincte sera demandée à tout candidat lors de différents événements communaux. La commune se réserve le droit de demander le remboursement intégral de l'aide versée si l'action participative demandée n'était pas menée au terme des 12 mois.

Modalités de versement

Le versement de l'aide sera effectué par virement dans un délai de 1 mois après obtention du code de la route, SUR LE COMPTE DU PARENT OU DU REPRÉSENTANT LÉGAL.

Dépôt du dossier

Le dossier de demande d'aide au premier permis de conduire est disponible en mairie et sur le site internet de la commune (cescau.fr) et devra être déposé en mairie avec l'ensemble des pièces justificatives :

- Une facture de l'auto-école d'un montant au moins égal à 200.00€.
- Le RIB du parent ou du représentant légal.
- Le formulaire de demande.